



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 52112

Texte de la question

Mme Ségolène Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des foyers ruraux. Depuis 1946, les foyers ruraux et les associations du mouvement rural oeuvrent pour le maintien et le développement culturel, social et économique de notre territoire, et plus particulièrement en zone rurale. Aujourd'hui, 3 000 associations locales, 70 fédérations départementales et 95 unions régionales, constituant un vecteur de diffusion des changements du monde rural et un réseau d'acteurs pour le développement de nouveaux projets, remplissent cette mission d'intérêt général au service du plus grand nombre en milieu rural. Son ministère n'a pas reconduit en 2004 la convention pluriannuelle qui le liait au Mouvement des foyers ruraux depuis de nombreuses années, mettant cette structure en situation financière délicate. Une baisse de la subvention de l'ordre de 75 % est annoncée. Si cette décision était maintenue elle mettrait en péril toutes les petites structures et associations adhérentes du mouvement rural. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre au mouvement rural de sortir de l'impasse financière dans lequel il se trouve et de poursuivre ses actions indispensables au maintien du lien social et culturel sur le territoire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux difficultés, essentiellement d'ordre financier, que rencontre la Fédération nationale des foyers ruraux, et les effets qu'elles comportent pour l'avenir de ces activités d'animation des territoires ruraux. Le ministère chargé de la ruralité soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Les foyers ruraux, par exemple, ont bénéficié en 2004 de quarante-trois FONJEP et de cinq mises à disposition. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par ces associations, dans le contexte budgétaire de l'année 2004, un soutien exceptionnel a été versé aux associations qui bénéficiaient des conventions 2000/2003, pour les aider à passer le cap de la fin de l'année. Ainsi, en tenant compte des subventions, des mises à disposition et des postes FONJEP, la Confédération nationale des foyers ruraux a perçu, au titre de l'année 2004, 71 % de la dotation 2003, soit 912 285 euros. Par ailleurs, sur la base du rapport d'inspection réalisé en 2004, le cadre d'un conventionnement renouvelé sur l'animation rurale est en préparation. L'objectif de ce nouveau conventionnement est d'apporter aux associations un soutien tenant compte des recommandations de ce rapport et surtout des orientations du Gouvernement telles qu'elles figurent dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52112

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9323

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1016